

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Band: 17 (1971)
Heft: 3

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

affaires fédérales

Nouvelle école suisse à l'étranger

(A.T.S.) Le Conseil fédéral a mis l'école primaire créée en 1970 par l'Association scolaire de la colonie suisse de Madrid, au bénéfice des subventions octroyées en vertu de l'arrêté fédéral concernant l'aide aux écoles suisses à l'étranger. Les enfants de la colonie suisse de Madrid, qui a connu ces dernières années un développement relativement considérable, fréquentaient jusqu'à présent les écoles allemande ou française. Etant donné que ces deux écoles sont déjà surchargées d'enfants appartenant à leurs colonies respectives, l'Union suisse « Helvetia » de Madrid a encouragé la création d'une propre école.

Décès d'un ancien ministre de Suisse

(A.T.S.) M. Daniel Secretan, ancien ministre de Suisse aux Pays-Bas, est décédé le 1^{er} février 1971 à Dornach.

M. Daniel Secretan, né en 1895, était originaire de Lausanne, rappelle un communiqué du Département politique fédéral. Après ses études aux universités de Bâle, Stuttgart et Lausanne, où il obtint la licence ès Lettres modernes, il entra en 1919 au service de la Confédération en qualité d'attaché. De 1921 à 1928, M. Secretan fit partie de la délégation suisse aux assemblées de la Société des nations, en qualité de secré-

re, puis d'expert. De 1926 à 1928, il fut aussi secrétaire de langue française du Conseil des Etats. En 1928, il quitta le Département politique pour entrer au service de la S.D.N. comme secrétaire général de l'Institut international de coopération intellectuelle. En 1939, M. Secretan revint au Département politique, dont il dirigea la section des unions internationales. Il eut bientôt à s'occuper également des questions de l'après-guerre. Sa promotion au grade de conseiller de légation eut lieu en 1941. Dès 1946, M. Secretan dirigea la division des organisations internationales. Le Conseil fédéral lui conféra le rang de ministre plénipotentiaire à l'occasion de sa désignation comme membre de la délégation suisse chargée en automne de la même année de se rendre à New York pour y suivre les travaux de l'Onu. Il le nomma, au printemps 1948, ministre de Suisse en Egypte, en Irak, en Syrie et au Liban, puis en 1950, ministre de Suisse aux Pays-Bas, mission que M. Secretan dirigea jusqu'à sa retraite.

Un don suisse de 150.000 francs au W.W.F.

(A.T.S.) Le peintre animalier zuricois Fritz Hug vient de remettre au Fonds mondial pour la nature (W.W.F., Morges) un chèque de 150.000 francs. Ce don personnel de l'artiste est le fruit d'une vente de tableaux et de lithographies d'animaux qui a eu lieu en septembre au Helmhäus de Zurich.

Institution d'un secrétariat unique pour les commissions de recours du Département fédéral des finances et des douanes

(A.T.S.) Le Conseil fédéral a édicté une ordonnance instituant un secrétariat unique pour les trois commissions de recours du Département fédéral des finances et des douanes, commission de recours de l'alcool et commission fédérale des blés, en lieu et place des trois secrétariats ad hoc qui, jusqu'à ce jour, étaient directement assurés par les administrations compétentes.

A quand une police intercantonale ?

(C.P.S.) L'occupation des aéroports de Cointrin et de Kloten par la troupe, chargée de faire la garde en guise de cours de répétition, remet au premier plan de l'actualité l'idée d'une police intercantonale. Des expériences faites en d'autres occasions ont en effet démontré que la troupe de milice n'est pas préparée à une telle tâche, laquelle la prive de surcroît d'un cours de répétition nécessaire à sa formation.

C'est il y a déjà 12 ou 14 ans, que le gouvernement genevois avait attiré l'attention du Conseil fédéral sur les difficultés éprouvées par Genève pour assurer la sécurité de conférences internationales importantes, avec des effectifs de po-

lice insuffisants pour bien remplir de telles tâches, sans surmener le personnel.

La Confédération a pris en considération les remarques formulées par Genève et, à deux ou trois reprises, a affecté des cours de répétition au service de garde. Ces expériences avaient révélé les inconvénients du système. La Confédération a alors un moment envisagé la création d'un corps de sécurité fédéral. Cette idée s'est d'emblée heurtée à une opposition catégorique des cantons. Trouvaient-ils à ce projet un relent de garde prétorienne ?

C'est alors que les départements cantonaux de justice et police, d'accord avec le département fédéral de justice et police, ont envisagé un concordat tendant à mettre à la disposition des cantons qui en auraient besoin, des policiers « prêtés » par d'autres cantons (une telle collaboration existait déjà à l'occasion de manifestations comme la Foire de Bâle ou le Comptoir Suisse, mais seulement pour régler la circulation). Cependant, il est très vite apparu aux chefs des départements cantonaux compétents que les policiers prêtés n'étaient pas préparés à un tel service, d'où la nécessité de prévoir la formation spéciale d'un nombre d'hommes proportionnel aux effectifs des polices de chaque canton. Cela a naturellement posé la question des frais que ces « cours de répétition » entraîneraient et les cantons sont tombés d'accord qu'ils devraient incomber à la Confédération.

Il fallait dès lors soumettre le problème aux Chambres, lesquelles acceptèrent le projet. Mais celui-ci a d'emblée soulevé l'opposition des autonomistes jurassiens, du parti communiste, de la gauche socialiste et des contestataires de tout poil. On devine aisément les causes de leurs réticences : le corps de police intercantonale n'aurait pas seulement pour tâches la surveillance des grandes conférences internatio-

Le Français

3, avenue de l'Opéra
Tél. OPE. 88-20

Comme par le passé,
vous y dégusterez
la bonne fondue suisse
et les délicieuses croûtes
au fromage

nales et des interventions en cas de catastrophe, mais aussi le maintien de l'ordre et de la tranquillité. Précisons que la police intercantonale ne serait pas en mesure de devenir un instrument de domination, car elle ne compterait pas plus de 200 hommes si tous les cantons accordaient le contingent qui leur est demandé. Or, certains d'entre eux se montrent réticents, Zurich notamment. L'occupation militaire de Kloten pourra-t-elle faire changer d'avis les autorités de ce canton ? Avant les vacances d'été, 5 cantons avaient ratifié le concordat et deux avaient refusé de le faire. A Genève, le Grand Conseil a voté affirmativement au mois de juin, mais un référendum a été lancé par le parti du travail contre cette décision. Il faut donc attendre le verdict populaire.

Telle est la situation actuelle du projet de police intercantonale. Il est probable que les menaces qui pèsent sur l'avia-

Gil CARTIER

PARFUMS - CADEAUX
Remise importante pour tous
les compatriotes

Nos spécialités :

Tous les parfums de grandes marques, produits de beauté, foulards et cravates haute couture, parapluies, bijouterie fantaisie et articles de cadeaux divers.

36, avenue de l'Opéra
Tél : 073-40-65

tion civile contribueront à démontrer la nécessité d'un tel corps à ceux qui en doutent encore.

M. d'A.

Tourisme : La publicité faite par la Suisse en Amérique

(A.T.S.) Avec un chiffre exact de 2,7 millions de nuitées (19 % de plus qu'en 1969), les touristes américains sont les hôtes les plus fidèles de la Suisse. L'Office national suisse du tourisme (O.N.S.T.) entreprend donc cette année une campagne publicitaire spéciale pour orienter et attirer l'attention de la masse des Américains friands de voyages.

Dans le cadre de son programme d'activités pour les prochaines années sur le thème « La Suisse : rendez-vous des jeunes de tous âges », l'O.N.S.T. fait paraître dans neuf des plus importantes revues des U.S.A. des annonces d'une page entière avec le texte suivant : Les Alpes suisses ont 68.000.000 ans, la Suisse seulement 680. Ce n'est qu'une des raisons pour lesquelles on s'y sent si jeune).

Parallèlement à cette action, l'O.N.S.T. intensifie ses efforts pour l'amélioration des possibilités touristiques pour ses hôtes.

Les cosmonautes américains portent des montres suisses

(A.T.S.) Les trois cosmonautes américains Alan Shepard, Edgar Mitchell et Stuart Roosa ont chacun à leur poignet une montre-bracelet de fabrication suisse. Celle-ci est même le seul instrument à bord dont la source d'énergie autonome ne nécessite aucun courant électrique. C'est même la quatrième fois que des chronographes suisses accompagnent des astronautes sur la Lune. La maison biennoise a reçu récem-

ment à ce propos la « Snoopy Award » en récompense des services rendus lors des missions d'Apollo 12 et 13 et au cours desquelles les montres ont subi sans défaillance les conditions plutôt hostiles de l'environnement lunaire. La seule modification apportée à la montre est la suivante :

Son bracelet standard en acier a été remplacé par un bracelet en « velcro » qui permet aux astronautes de la porter à l'extérieur de leur combinaison spatiale.

Apollo 14 : La participation de la Suisse

(A.T.S.) Comme elle l'a déjà fait lors des premiers vols de satellites américains vers la Lune, la Suisse a participé également au voyage d'Apollo 14.

Les astronautes des satellites Apollo 11, 12 et 13 s'étaient en effet nourris d'aliments préparés par une maison suisse. En cas de maladie, ils avaient à disposition, dans les cabines, des médicaments fabriqués dans des laboratoires de notre pays. De la matière plastique également élaborée dans des laboratoires suisses empêchait que les fusées ne fondent, en franchissant l'atmosphère terrestre, comme du beurre au soleil. Les astronautes étaient, en outre, équipés de montres de précision suisses, seul bien qui leur permettait de garder conscience de l'heure terrestre. Une maison de notre pays a également livré

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURE

FRANCIS M O N A

39, avenue de Seine
92 - Rueil-Malmaison

Tél : 967-70-13

2 bis, rue de l'Oasis
92 - Puteaux

Tél : (LON) 506-13-37

les lentilles des objectifs pour les prises de vue et l'on se rappelle que, lors du vol Apollo 12, le collecteur de particules de vent solaire provenait de l'université de Berne. L'Institut de cristallographie et de pétrographie de l'école polytechnique fédérale de Zurich avait reçu des pierres lunaires rapportées des différents voyages.

Comme le communique un porte-parole de l'Institut de physique expérimentale de l'Université de Berne, la Suisse est le seul pays à participer au programme de recherche scientifique de l'expérience Apollo 14. Les astronautes qui ont effectué ce vol ont emmené avec eux un collecteur de particules de vent solaire. Celui-ci est constitué d'une grande feuille d'aluminium extrêmement fine, enroulée autour d'un mat télescopique composé de cinq parties. La feuille se déroule automatiquement lorsque l'on tire sur un fil. L'appareil entier pèse 430 g. Le mat mesure 170 cm tandis que la feuille d'aluminium a 130 cm de long et 30 cm de haut. Elle est oxydée d'un côté et renforcée en haut et en bas. Le collecteur a été transporté dans un sac en teflon et mis en place pendant tout le séjour des astronautes sur la Lune. Il a été ensuite ramené sur la Terre et mis en quarantaine dans un coffre spécial ou le vide d'air avait été préalablement fait. Le 26 janvier 1970, la N.A.S.A. avait déjà annoncé que l'Institut de cristallographie et de pétro-

graphie de l'école polytechnique de Zurich participerait à l'expérience Apollo 14. Les deux astronautes américains Alan Shepard, âgé de 47 ans et Edgar Mitchell âgé de 40 ans rapportent en effet d'autres pierres lunaires pour cet institut de l'E.P.F.Z.

Les cerveaux suisses reviennent au pays

(A.T.S.) Selon un article paru dans le journal édité par l'Union centrale des associations patronales suisses, on assiste depuis quelque temps à une immigration croissante de savants suisses qui reviennent au pays et de savants étrangers venant s'établir en Suisse. Fait remarquable, il y a même des savants américains et canadiens qui s'expatrient pour venir travailler dans notre pays.

De nombreux savants suisses reviennent chez eux après avoir poursuivi leurs études aux Etats-Unis et au Canada. Les conditions de vie qu'ils avaient espéré trouver à l'étranger ne correspondaient pas toujours à l'idée qu'ils s'en étaient faite. Il ressort d'une statistique établie par le journal que le nombre des chimistes, physiciens, électroniciens, ingénieurs civils et sur machines américaines et Canadiens venus en Suisse a dépassé en 1970 celui des jeunes Suisses exerçant des professions correspondantes qui ont émigré vers le continent

René DOUILLARD

FLEURISTE

38, av. de la République

Tél. VOL. 87-98 PARIS-11^e

Livre dans le monde
entier par **INTERFLORA**

LA PRECISION DANS LE DECOLLETAGE

S.A. au capital de 245 000 F
Directeur : **E. BIERI**

16, rue Orfila - PARIS-20^e
Tél. MEN. 52-07

Pièces détachées sur tours automatiques pour aviation - auto - marine
- chemins de fer - horlogerie -
optique - radio - électronique...

nord-américain. En ce qui concerne les médecins, les chirurgiens et les autres professions universitaires, les échanges se sont équilibrés l'an dernier.

La Société des Poètes et Artistes de France (S.P.A.F.)

annonce l'ouverture de ses concours annuels :

1. Concours des Poètes suisses de Langue française 1971

Le lauréat bénéficie d'une édition gratuite.

2. Joutes Poétiques : thème : « La Musique ».

Divers prix en nature honoreront les meilleurs poèmes.

3. Contes. Récits. Nouvelles.

Prix en nature, éventuellement édition.

Pour chaque section, le délai de clôture est fixé au 31 août 1971. Prière de demander le règlement détaillé à la déléguée Mme L. Bétant, 4, av. Hentsch, 1207 Genève. Joindre une enveloppe timbrée.

Timbres-poste spéciaux janvier 1971

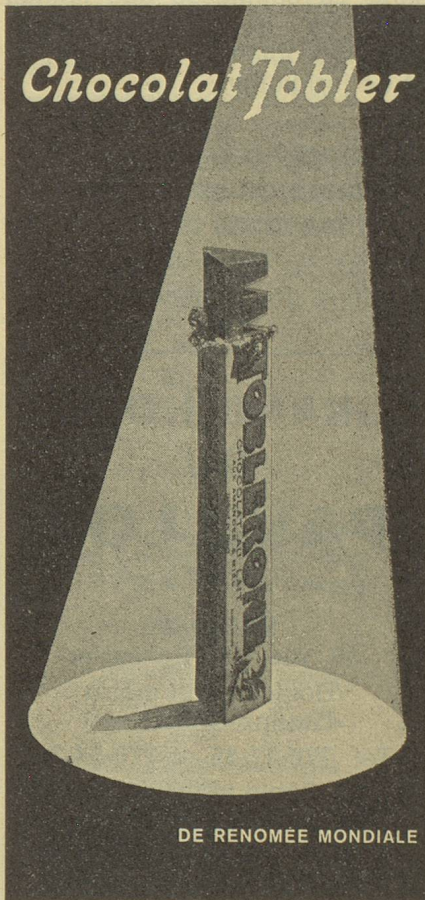
(A.T.S.) En 1971, les timbres-poste spéciaux seront derechef émis en deux séries. La première, qui paraîtra le 11 mars, comprendra les cinq timbres suivants :

10 centimes «jeunesse et sport» Lors de la votation fédérale du 27 septembre 1970, le peuple et les cantons ont approuvé à une nette majorité le nouvel article constitutionnel sur la gymnastique et le sport. Cet article a pour but de développer la gymnastique dans les écoles et d'encourager la pratique du sport par les jeunes, filles et garçons étant à cet égard mis sur un pied d'égalité. Pour illustrer cette idée, le graphiste Alex Diggelmann a créé deux timbres, qui représentent chacun un groupe de jeunes gymnastes, un timbre étant consacré aux filles et l'autre aux garçons. Les deux timbres ont exceptionnel-

lement été imprimés comme valeurs dites « connexes » et disposés sur les feuilles à la manière des cases d'un échiquier. Ils pourront néanmoins être obtenus isolément.

20 centimes « enfants du monde »

Un timbre spécial a été consacré à « enfants du monde », en vue d'attirer l'attention du public sur cette organisation internationale d'aide à l'enfance. En prenant pour sujet du tim-



bre une rose stylisée, le graphiste bernois Heiner Bauer a voulu signaler les manifestations de bienfaisance qui se dérouleront à Genève en été 1971, dans le cadre de la « Semaine de la rose », en faveur de cette organisation.

30 centimes « Naba », exposition nationale de philatélie à Bâle.

Une exposition nationale de Philatélie aura lieu du 4 au 13

juin 1971 dans les halles de la foire d'échantillons, à Bâle. L'émission d'un timbre-poste spécial à l'occasion de cette importante exposition organisée tous les six ans, souligne les liens étroits qui unissent la poste et la philatélie. En reproduisant un « rayon 2 » et un symbole bâlois typique, à savoir le basilic, Adolf Flueckiger, de Rosshaeusern, a su associer de façon plaisante l'exposition et la ville où elle aura lieu.

50 centimes, 2^e décennie du développement.

Ce timbre spécial a pour but de maintenir en éveil l'attention de l'opinion publique suisse à l'égard de l'aide technique — plus que jamais nécessaire — accordée aux pays en voie de développement, aide qui entame en 1971 sa 2^e décennie. Le sujet du timbre — une spirale grandissante — dû au graphiste bernois Hans Hartmann, symbolise les liens étroits qui unissent la Suisse et les pays du Tiers-monde dans le domaine de l'aide au développement.

80 centimes, conférence mondiale des télécommunications spatiales.

Le 7 juin 1971 s'ouvrira à Genève, sous les auspices de l'Union internationale des communications, une conférence de six semaines qui aura pour tâche de régler l'attribution des fréquences pour le trafic des télécommunications par satellites. Le graphiste Adolf Flueckiger, de Rosshaeusern, a pris pour sujet central du timbre le satellite de télécommunications le plus moderne : « Intelstat 4 ». Dès le 11 mars 1971 et jusqu'à épuisement des stocks, mais au plus tard jusqu'au 30 septembre 1971, les nouveaux timbres spéciaux seront vendus aux offices de poste et aux bureaux de poste automobiles en lieu et place des timbres ordinaires de même valeur, à moins que ceux-ci ne soient expressément demandés. On pourra se les procurer aussi à fin de collection, aux guichets du service philatélique des P.T.T.

Problèmes actuels des droits d'auteurs

(A.T.S.) Peu soucieux des récentes propositions de révision de la Convention de Berne et du traité universel des droits d'auteurs, les membres de la Société suisse des auteurs et éditeurs se sont réunis à Berne. Au centre des discussions, présidées par M. Uchtenhagen, et qui étaient consacrées avant tout à la préparation d'une prise de position en faveur du bureau de la propriété intellectuelle, figuraient les problèmes de droits d'auteur des pays en voie de développement, la piraterie alarmante dans le domaine du disque et les problèmes de plagiat et d'adaptations.

« Des pierres pour du pain » tel est le slogan que le président Uchtenhagen a employé pour qualifier les égards apparents des propositions de révision pour la situation particulière des pays en voie de développement. La grande majorité des juristes qui ont assisté à l'assemblée sont d'avis qu'il est plus honorable de laisser aux pays en voie de développement une totale liberté à partir de leur législation nationale dans le domaine des droits d'auteurs, plutôt que de les lier à la Convention de Berne, et, de ce fait les affaiblir.

Cent millions de disques sont chaque année illégalement reproduits et répandus sous un faux nom de maison, sans qu'aucune intervention légale efficace n'ait été entreprise jusqu'ici contre cette piraterie, souligne un sondage de l'association internationale de l'industrie phonographique. La société suisse s'est déclarée convaincue de la nécessité d'un accord international dans ce domaine et se réjouit de la proposition du Royaume-Uni d'inscrire ce problème à l'ordre du jour des conférences de révision de la Convention de Berne et du traité universel des droits d'auteurs.

En fin de séance, des exemples musicaux ont démontré que les adaptations et les plagiat, dans le domaine de la musique légère, sont à l'ordre du jour de l'actualité. Qui aurait pensé que « Puppert on a string » ou « El condor pasa » ont fait l'objet de plaintes pour plagiat ? Le nombre considérable de plagiat ne s'explique pas seulement par le caractère éphémère de la production de disques, mais souvent par la volonté de redorer des étoiles qui pâlisent. La souplesse des limites dans ce domaine pose de grands problèmes de législation et de juridiction.

Un savant suisse s'occupe du sauvetage du rhinocéros de Java

(A.T.S.) Le rhinocéros de Java est l'une des espèces animales

les plus rares et les plus menacées au monde : il en subsiste 28 spécimens environ, vivant dans leur unique sanctuaire, la réserve d'Udjung Kulon, dans l'est de Java.

Or, une excellente nouvelle vient de parvenir au Fonds mondial pour la nature à Morges. M. Rudolf Schenkel, de l'université de Bâle, qui travaille à Udjung Kulon depuis 1966 avec l'aide du W.W.F., a observé dans la jungle de la réserve deux bébés rhinos qui sont nés l'an passé.

D'autre part, le W.W.F. a envoyé en Nouvelle-Guinée australienne un savant allemand, M. Th. Schultze-Westrum, pour étudier la sauvegarde des richesses naturelles (faune et flore) de la Papouasie, région encore préservée des destructions et pollutions.

Pour ou contre les pneus à clous ?

(A.T.S.) La forte augmentation du nombre des pneus à clous cause des problèmes aux ingénieurs des routes. Un congrès organisé par la B.P. à Berne, Lucerne et Zurich, congrès auquel ont participé quelque 700 spécialistes de la construction des routes et représentants des autorités a traité ce sujet. La réfection du réseau routier coûte annuellement quelques centaines de millions de francs.

Les pneus à clous sur le banc des accusés. M. Schulze, ingénieur à l'école polytechnique de Munich, a déclaré que les enquêtes ont révélé que les pneus à clous sont les premiers responsables des dégâts causés aux routes pendant l'hiver. L'usure des routes atteint 3 à 5 mm par année, et le revêtement doit être refait après 5 à 8 ans déjà, alors qu'il devrait avoir une durée de 20 à 30 ans. Chaque automobiliste, a poursuivi M. Schulze, devrait peser les avantages et les inconvénients des spikes. Tous les conducteurs

GRAND HOTEL DU PAVILLON

★ ★ ★ ★ C

PARIS-X^e

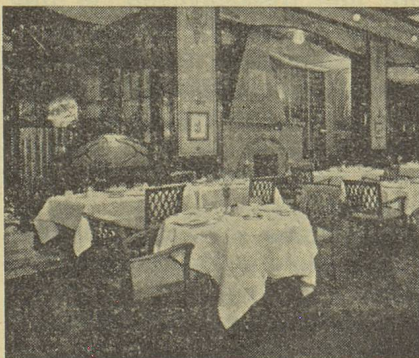
36, rue de l'Echiquier

(Boulevard et métro
« Bonne-Nouvelle »)

Tél. 770-17-15 et 770-54-34

Câble : Pavilotel

200 chambres - 120 bains
Salles et Salons de 10 à 200
personnes pour banquets,
réceptions, conférences,
expositions



dont les voitures sont équipées de la sorte devraient rouler modérément, ne pas freiner fortement si la situation ne l'exige pas, et changer de pneus dès que l'état des routes le permet.

Des Suisses au service des organisations internationales

(A.T.S.) Dans le cadre de la coopération technique multilatérale avec les pays en voie de développement, le B.I.T., l'Onu, l'Unesco, l'Onudi et la C.E.A. ont confié au cours de ces derniers mois des missions d'experts à des spécialistes suisses ; ont été engagés :

— par le B.I.T. : M. Rix Rotach, Lic., O.E.C., statisticien, en qualité d'expert en statistique du travail à Yaoundé (Cameroun), pour un an, et M. Fritz Schmid, radio-technicien diplômé à Genève, en qualité d'expert-instructeur en radio et télévision à Kuala Lumpur (Malaisie), pour un an.

— par l'Onu : M. Hugo P. Gutzwiller, ingénieur en génie rural diplômé E.P.F., en qualité d'expert-contrôleur en topographie à Khartoum (Soudan), pour un an.

— par l'Unesco : M. Roland Schreyer, imprimeur, en qualité d'expert en techniques d'impression à Conakry (Guinée), pour 19 mois.

— par l'Onudi : M. Jean-Louis Noverraz, ingénieur A.M., chef de projet à l'institut Battelle à Genève, en qualité d'ingénieur industriel à Chypre, pour 3 mois.

— par la C.E.A. : M. Maurice Coquoz, directeur-adjoint de l'arrondissement V des douanes à Lausanne, en qualité d'expert pour des questions douanières dans plusieurs pays de l'Afrique noire, pour 3 mois.

Promotions et collations de titres au Département politique fédéral

(A.T.S.) Le Conseil fédéral a décidé, avec effet au 1^{er} janvier

1971, les collations de titres et promotions suivantes au sein du Département politique fédéral :

Le titre d'ambassadeur a été conféré au ministre Emanuel Diez, chef de la division des affaires juridiques, ainsi qu'au ministre Charles Wetterwald, chef du protocole, lequel a été simultanément promu.

Le titre du ministre a été conféré à Etienne Vallotton, suppléant du chef de la division des organisations internationales et à Pierre André Nussbaumer, chef du service économique et financier, tous deux ont été simultanément promus.

En outre, ont été promus :

— conseiller scientifique : Maurice Jaccard, chef du service des Suisses de l'étranger.

— consul général extraordinaire : Alexandre Manz, Chicago, Jean Studer, San Francisco, Jean-Pierre Weber, Saigon.

— adjoint diplomatique 1 a : Luc Bischoff, Berne.

— consul général 1 : Arthur Wegmuller, Stuttgart.

— chef de section diplomatique 1 : Roger Bär, Bâle ; Gaspar Bodmer, Berne ; Jean-Pierre Ritter, Berne ; Roland Wermuth, Berne.

— adjoint diplomatique 1 : Edouard Brunner, Berne ; Karl Fritschi, Berne ; Richard Gaechter, Berne ; Walter Rieser, Berne ; André Simon, Genève ; Heinz Suter, Berne ; Fritz Stachelin, Berne.

— conseiller d'ambassade 2 : Ernest Anndres, Washington ; Charles Bruggmann, Londres ; Peter Dietschi, Washington ; Christian Gander, Tripolis ; Alfred Hohl, Bangkok ; Arnold Hugentobler, La Havane ; Max Jaeger, Bruxelles ; Eugen Kloti, Belgrade ; Luciano Mordasini, Budapest ; Yves-Robert Moret, New York ; Christian Zogg, Rome ; Jean Zwahlen, Paris.

— consul général 2 : Gustav Brunner, Bombay ; Rudolf Nesser, Toronto ; Louis Scalabrino, Osaka ; Enrico Tosio, Karachi.

HERMES

présente :

La Machine Comptable

HERMES C-3

- Machine Comptable Suisse Alpha-Numérique
- Ecriture Rapide
- Calcul Silencieux
- Alignement Décimal Automatique
- Contrôle à zéro
- Répétition Automatique
- Capacité des Compteurs 11/11

Connaissez-vous la nouvelle
Facturière F-3
à Contrôle Electronique ?
Documentation et
Démonstration

HERMES-PAILLARD S.A.

2, pl. du Théâtre-Français
PARIS-1^{er} - Tél. RIC. 31-56

Le Conseil suisse des associations pour la paix s'inquiète du « durcissement de la justice militaire »

(A.T.S.) Le Conseil suisse des associations pour la paix, organisme regroupant une douzaine de mouvements d'objecteurs de conscience et de pacifistes, a tenu à Berne une conférence de presse sous la présidence de M. Hansjoerg Braunschweig, de Duebendorf pour tenter de poser la question : « Verra-t-on un durcissement ou une solution au problème de l'objection de conscience en 1971 » ? M. Braunschweig a tout d'abord relevé l'inquiétude du Conseil suisse devant le « durcissement de la justice militaire en ce qui concerne l'objection politique ». Il a relevé que depuis octobre 1970, 11 objecteurs de conscience politique ont été condamnés à 7 (sept) ans de pri-

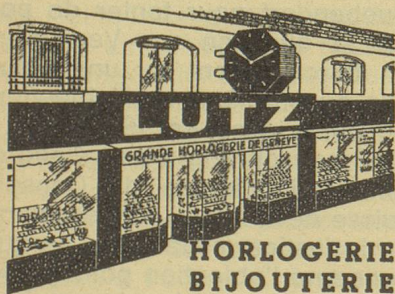
son. D'autre part, selon M. Braunschweig, on assiste maintenant à des privations de droits civiques, ce qui ne se faisait pratiquement pas auparavant. Aussi, le Conseil suisse est-il pour une publicité absolue des débats de tribunaux militaires. Plus que durcissement au problème, il s'agit d'abord d'augmentation sensible de ces cas. Par ailleurs, l'on sait que le Conseil fédéral s'occupe actuellement à trouver une solution à ce délicat problème.

La Rédaction

Succès suisse à la Biennale internationale des arts graphiques

(A.T.S.) Le Chef du Département fédéral de l'intérieur, M. H.P. Tschudi, a envoyé au sculpteur et graphiste suisse Bernhard Luginbuehl, à Moetschwil (Be), un message personnel de félicitations pour un succès qui a attiré l'attention des milieux culturels internationaux. En effet, le jury de la 7^e biennale internationale des Arts graphiques à Tokyo, vient de décerner à M. Luginbuehl le « Grand prix d'exposition ».

La Biennale, qui a lieu présentement au musée national japonais d'art moderne, comprend des œuvres de 168 artistes provenant de 41 pays. M. Bernhard Luginbuehl a reçu cette haute distinction pour sa gravure « Plan fuer Zyklop ».



70 à 82, RUE DE LYON-PARIS 12^e
TEL. : DID. 46-85

Les problèmes de nos P. T. T.

« Jeux interdits et secret postal »

(A.T.S.) Sous le titre « Jeux interdits et secret postal », M. Paul Bourquin, ancien directeur et rédacteur en chef de l'Impartial, s'élève contre le « Nouveau démon du jeu qui tente de s'implanter en Suisse », c'est-à-dire contre les opérations basées sur le principe de la « Boule de neige » (roulette américaine, goldroulette roulement, système money-maker, etc) qui sont lancées de l'étranger vers la Suisse et proviennent notamment de l'Allemagne, du Luxembourg, de Hollande et d'Autriche.

Or, ces opérations, qui dépendent d'organisations dont on ne sait rien, sont contraintes à la législation fédérale sur les loteries et paris professionnels, comme l'a relevé il y a quelque temps le Département de justice et police (les organisateurs et participants à ces opérations sont passibles de peines d'arrêts allant jusqu'à trois mois ou d'amendes pouvant atteindre 10.000 francs).

Le journal rappelle que plusieurs dizaines de personnes ont déjà été inculpées et punies dans les cantons de Vaud, de Fribourg, du Valais et du Tessin. « Les organisateurs et spéculateurs étant étrangers et ne pouvant de ce fait être poursuivis dans leurs pays respectifs, comment dresser un barrage ? supprimer toutes relations entre les organismes de base et les « joueurs impénitents ». La poste qui transmet les mandats et en décèle immédiatement le ca-

ractère et l'origine peut, de l'avis de l'auteur de l'article, jouer un rôle « efficace et utile ». Or, les PTT s'y sont refusés en invoquant le secret postal.

La direction de police du Département fédéral de justice et police qui était intervenue, s'est heurtée en effet à un refus catégorique. Or, il s'agit du respect de la loi et de la légalité. « La police de sûreté vaudoise l'a bien compris en rendant attentives les banques du canton aux prescriptions en matière de comptes anonymes utilisés par les jeux interdits. Dommage, conclut le journal, que les PTT, eux, se sentent obligés de se montrer si tolérants. »

Le point de vue des PTT qui sont déjà intervenus

Le service de presse de la direction générale de l'entreprise des postes, téléphones et télégraphes suisses expose ainsi le point de vue des PTT concernant le secret postal, et les démarches faites jusqu'ici pour mettre fin à ces pratiques :

« La législation fédérale sur les loteries fait règle pour l'exclusion du transport par la poste des envois concernant les loteries (Art. 25 de la loi sur le service des postes, L.S.P.). La loi fédérale du 8 juin 1923 sur les loteries et les paris professionnels (L.L.P.) assimile en principe toutes les opérations appliquant le procédé dit de la boule de neige aux loteries qui, en vertu de l'art. 1 de ladite loi, sont prohibées. Par conséquent, les mesures à prendre dans le